

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2ème TRIMESTRE 2018

N° 2018-02

RECUEIL

Arrêté 2018/R/STE/6/353 du 03/04/2018

L'entreprise Locufier est autorisée à installer un échafaudage du 3 Avril au 13 Avril 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales.

Arrêté 2018/R/STE/7/354 du 03/04/2018

L'Association Relais Travail Eole est autorisée à installer un échafaudage du 6 Avril au 15 Mai 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales.

Arrêté 2018/ANC/P/160/355 du 05/04/2018

A compter du 03 avril 2018, un chef de service de police principal de 1ère classe, 10ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

Du 03 avril 2018 au 11 avril 2018 inclus à demi-traitement.

Du 12 avril 2018 au 04 mai 2018 inclus à plein-traitement.

Arrêté 2018/ANC/P/161/356 du 05/04/2018

A compter du 03 avril 2018, un adjoint technique territorial, 11ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunérée dans les conditions suivantes :

Du 03 avril 2018 au 26 avril 2018 et du 29 avril 2018 au 21 mai 2018 Inclus à demi-traitement.

Du 27 avril 2018 au 28 avril 2018 Inclus à plein-traitement

Arrêté 2018/ANC/P/162/357 du 05/04/2018

A compter du 01 avril 2018, un adjoint administratif territorial, 8^{ème} échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunérée dans les conditions suivantes :

Du 01 avril 2018 au 07 avril 2018 inclus à demi-traitement

Arrêté 2018/ANC/P/163/358 du 05/04/2018

A compter du 17 mars 2018, un agent de maîtrise, 11ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

Du 17 mars 2018 au 06 avril 2018 inclus à demi-traitement.

Arrêté 2018/ANC/P/164/359 du 09/04/2018

A compter du 09 Avril 2018, un Agent Territorial Spécialisé de 2ème classe des Ecoles Maternelles est recruté, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 25 Avril 2018 Inclus.

Ce recrutement Intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire Indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/ADS/37/360 du 09/04/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/ADS/38/361 du 09/04/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/R/STV/98/362 du 09/04/2018

Dans le cadre de travaux de voirie et pour des raisons techniques de sécurité rue Félix Faure, la voie de circulation et le stationnement seront réglementés du 12 avril au 15 mai 2018:

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux. La circulation et le stationnement seront strictement interdits rue Félix Faure dans sa totalité, dans la partie comprise entre les rues d'Ypres et Decauville sauf pour les camions du chantier de voirie dont la circulation sera autorisée jusqu'au droit de l'entrée du chantier dans le cadre de la mise en sécurité du site liée aux arrêtés NO2017/R/SJ/2/1039 en date du 11 septembre 2017 et N° 2017/R/SJ/5/1449 en date du 14 décembre 2017 et des travaux d'assainissement.

La circulation sera totalement fermée aux piétons, cyclistes dans la partie comprise entre la rue d'Ypres jusqu'au droit du numéro 3, rue Félix Faure pendant la durée du chantier.

Une déviation sera mise en place par la rue Pasteur.

Arrêté 2018/R/STV/99/363 du 09/04/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable, Avenue de la Fraternité, dont l'exécution se déroulera entre le 14 avril et le 18 mai 2018, pour une durée approximative de 25 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier Avenue de la Fraternité.

Le stationnement sera strictement Interdit Avenue de la Fraternité, côté pair, au droit du numéro 54 jusqu'à l'angle de l'avenue de la Liberté.

La circulation sera maintenue en double sens, avec un rétrécissement de chaussée côté Impair, à l'opposé du numéro 54 jusqu'à l'angle de l'avenue de la Liberté délimité par des balises lestées.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement Installés en amont et en aval de la zone de travaux

Arrêté 2018/R/STV/100/364 du 09/04/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable, Avenue de la Liberté, dont l'exécution se déroulera entre le 14 avril et le 18 mai 2018 (selon l'information de l'entreprise), pour une durée approximative de 25 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier Avenue de la Liberté.

- Le stationnement sera maintenu en dehors des heures de chantier en fonction de l'avancée de celui-ci.

La circulation sera régulée par feux tricolores.

- Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés (rue Lalau, Rue de Lille, Avenue de la Liberté)

- Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pour les travaux sur trottoir, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/101/365 du 09/04/2018

A l'occasion d'une reconstitution judiciaire. Chemin du Halage, Canal de la Deûle, depuis la rue des Martyrs de la Résistance jusqu'à la rue du Docteur Fleming, réalisée le 17 avril 2018, pour une durée d'une journée, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :

La circulation des piétons, des cavaliers et des cyclistes sera interdite sur le chemin du Halage, côté rive droite du Canal de la Deûle, depuis la rue des Martyrs de la Résistance jusqu'à la rue du Docteur Fleming, le 17 avril de 16h à 22h.

La circulation des piétons sera interdite sur le trottoir du pont Mabile, côté impair de la rue des Martyrs de la Résistance.

Arrêté 2018/R/STV/102/366 du 09/04/2018

Annulé

Arrêté 2018/R/STV/103/367 du 09/04/2018

A l'occasion de travaux de dépose de caméra à lecture automatique rue Saint Jean de Dieu, sur l'ouvrage d'art surplombant la rocade Nord-Ouest dont l'exécution se déroulera le 16 avril 2018, pour une journée, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

- Le stationnement sera strictement interdit au droit et à l'opposé sur l'ouvrage d'art.

La circulation sera maintenue en double sens avec une restriction de circulation sur l'ouvrage d'art.

- Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/104/368 du 09/04/2018

A l'occasion de travaux de réalisation d'une main courante au stade du Touquet, dont l'exécution se déroulera entre le 16 avril et le 18 mai 2018, pour une durée approximative de 15 jours, la circulation des piétons sera strictement interdite côté pair, le long de la piste d'athlétisme. Les piétons seront invités à prendre le trottoir d'en face

Arrêté 2018/R/STV/105/369 du 09/04/2018

A l'occasion de travaux de voirie rue de la Papeterie, dont l'exécution se déroulera entre le 14 mai et le 19 juin 2018, pour une durée approximative de 25 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue de la Papeterie.

- Le stationnement sera strictement interdit rue de la Papeterie, de 7h à 17h à l'avancée du chantier.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval du chantier.

- Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pour les travaux sur trottoir, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/ADS/39/370 du 09/04/2018

Le permis est accordé pour le projet décrit dans la demande et est assorti des prescriptions et observations énoncées.

Décision n° 2018/DDM/40/371 du 09/04/2018

La présente décision prise au nom de la Commune par acte du 9 avril 2018, a pour but, dans le cadre du sinistre susvisé, de décider de la cession pour destruction, du véhicule communal immatriculé 122 DCN 59, au profit de la SMACL compagnie d'assurance de la Commune et ce contre indemnisation d'un montant déterminé, après expertise et franchise déduite à 3605.68 euros TTC (trois mille six cent cinq euros soixante-huit centimes TTC).

Arrêté 2018/R/STV/106/372 du 10/04/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques, rue de Lille, dont l'exécution se déroulera du 19 avril au 31 mai 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement Interdit au droit et à l'opposé de la rue de Lille, depuis l'angle de la rue du Général Leclercq jusqu'à l'angle de la rue Lavoisier.

La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées et alternée par feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/107/373 du 10/04/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques, rue Lavoisier, dont l'exécution se déroulera du 19 avril au 31 mai 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit rue Lavoisier au droit du côté impair, depuis le numéro 2 jusqu'à l'angle de la rue de Lille.

La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées et alternée par feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STE/8/374 du 10/04/2018

Annulé

Arrêté 2018/R/STE/9/375 du 10/04/2018

La SARL DECOTTIGNIES est autorisée à installer un échafaudage du 14 au 20 mai 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/R/STE/10/376 du 10/04/2018

La SAS DEFI BOIS HABITAT est autorisée à installer un échafaudage du 11 au 20 avril 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/ANC/P/165/377 du 10/04/2018

Un adjoint technique territorial au 9ème échelon est maintenu en position de temps partiel thérapeutique à raison de 50 % d'un temps complet du 18/01/2018 au 17/04/2018 inclus, suivi d'une réintégration sur poste aménagé à temps complet à compter du 18/04/2018.

Arrêté 2018/ANC/P/166/378 du 10/04/2018

Un Attaché Territorial au 5ème échelon est autorisée à reprendre ses fonctions à temps partiel thérapeutique à raison de 50% d'un temps complet à compter du 05/02/2018 jusqu'au 04/05/2018 inclus.

Arrêté 2018/ANC/P/167/379 du 10/04/2018

Un Adjoint technique Territorial au 8ème échelon, est maintenu en position de temps partiel thérapeutique à raison de 50% d'un temps complet du 16/01/2018 au 15/05/2018 inclus.

Arrêté 2018/ANC/P/168/380 du 10/04/2018

Un adjoint technique territorial au 10^{ème} échelon est autorisée à reprendre ses fonctions à temps partiel thérapeutique à raison de 50% d'un temps complet à compter du 15/01/2018 jusqu'au 14/07/2018 inclus.

Arrêté 2018/R/STV/108/381 du 10/04/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le dimanche 24 juin 2018, le stationnement des véhicules sera Interdit sur le parking situé à l'opposé des numéros 2-4-6 et 8 rue de l'Abbaye du Mont Saint Michel de 11h30 à 18h00.

Arrêté 2018/ADS/40/382 du 11/04/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/ADS/41/383 du 11/04/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/R/STV/109/384 du 11/04/2018

A l'occasion de travaux de remplacement de cadre et de plaques, au droit du numéro 11 de la rue de Wambrechies, dont l'exécution se déroulera entre le 7 mai et le 7 juin 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 10 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par des feux tricolores

Arrêté 2018/R/STV/110/385 du 11/04/2018

A l'occasion de travaux de branchement d'assainissement, rue du Moulin, dont l'exécution se déroulera entre le 23 avril et le 5 mai 2018, pour une durée de 4 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

L'entrée de la rue du Moulin sera fermée au droit du numéro 14. L'accès à la rue se fera par l'autre extrémité, au croisement avec la rue Denis du Péage. Une déviation sera mise en place, par la rue Denis du Péage, matérialisée par une signalisation d'entrée, de jalonnement et de fin de détournement.

La circulation rue du Moulin sera établie en double sens pendant les travaux. La circulation alternée sera réglementée par signaux tricolores d'alternat temporaire KR11.

Les signaux tricolores d'alternat sont précédés d'une signalisation de danger du type AK17.

Le stationnement sera strictement interdit au droit et à l'opposé des numéros 7 au 11, rue du Moulin, et à l'entrée du parking de la résidence du moulin Despretz.

- Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Une signalisation temporaire en bordure de la tranchée sera équipée de feux de balisage synchronisés ou à défilement.

Arrêté 2018/ADS/42/386 du 12/04/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/R/STB/6/387 du 12/04/2018

Une personne est autorisée à installer une benne du 16 au 18 avril 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/ANC/P/169/388 du 12/04/2018

Un agent est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er août 2018, sous réserve de l'avis favorable de la CNRACL.

Contrat 2018/ANC/P/170/389 du 12/04/2018

A compter du 16 avril 2018, un agent est recruté en qualité d'agent de renfort pour une période allant jusqu'au 27 avril 2018 inclus. L'intéressé est affecté en cette qualité sur un emploi d'Assistant(e) Socio-Educatif pour une durée hebdomadaire de service à temps non complet soit 17h30 heures.

L'intéressée est soumise à une période d'essai 2 jours.

Arrêté 2018/R/STV/111/390 du 13/04/2018

A l'occasion de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de Wambrechies, dont l'exécution se déroulera entre le 16 avril et le 5 mai 2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue de Wambrechies.

- Le stationnement sera interdit rue de Wambrechies à l'opposé du numéro 43 jusqu'au feu tricolore.

- La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées.
- Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval du chantier.
- Une signalisation adaptée sera mise en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2018/ADS/43/391 du 13/04/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/ADS/44/392 du 13/04/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/ADS/45/393 du 13/04/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/ANC/P/171/394 du 13/04/2018

L'article 1 de l'arrêté n°2018/ANC/P/148/320 est modifié de la manière suivante :

A compter du 05 mars 2018, agent de maîtrise. 11^{ème} Vate2017

échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

Du 05 mars 2018 au 16 mars 2018 inclus à demi-traitement.

Contrat 2018/ANC/P/172/395 du 13/04/2018

A compter du 13 avril 2018, un agent est recruté en qualité d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie B, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour exercer les fonctions de professeur de flûte traversière pour une période allant jusqu'au 03 mai 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/R/STV/112/396 du 13/04/2018

A l'occasion de travaux de fibre optique, à l'angle de la rue Jeanne d'Arc et du numéro 13 ter, rue des Martyrs de la résistance, dont l'exécution se déroulera du 16 avril au 2 mai 2018, pour une durée approximative de 1 jour, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- La vitesse sera limitée à 30 KLM/h aux abords du chantier.
- La circulation sera maintenue en double sens, avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées côté Impair.
- Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux à l'angle de la rue Jeanne d'Arc et de la rue des Martyrs de la résistance.
- Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/ANC/P/173/397 du 16/04/2018

A compter du 10/06/2018, un agent est admis à bénéficier d'un recul de limite d'âge à titre personnel pour une période de 12 mois.

Décision 2018/DDM/41/398 du 16/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 16 avril 2018.

- renouvellement de concession pour dix ans

Décision 2018/DDM/42/399 du 16/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 16 avril 2018.

- renouvellement de concession pour quinze ans

Décision 2018/DDM/43/400 du 16/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 16 avril 2018.
- renouvellement de concession pour quinze ans

Décision 2018/DDM/44/401 du 16/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 16 avril 2018.
- renouvellement de concession pour quinze ans

Décision 2018/DDM/45/402 du 16/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 16 avril 2018.
- renouvellement de concession pour trente ans

Décision 2018/DDM/46/403 du 16/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 16 avril 2018.
- terrain gratuit cinq ans

Décision 2018/DDM/47/404 du 16/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 16 avril 2018.
- renouvellement de concession pour trente ans

Décision 2018/DDM/48/405 du 16/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 16 avril 2018.
- renouvellement de concession pour quinze ans

Décision 2018/DDM/49/406 du 16/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 16 avril 2018.
- renouvellement de concession pour trente ans

Décision 2018/DDM/50/407 du 16/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 16 avril 2018.
- renouvellement de concession pour quinze ans

Décision 2018/DDM/51/408 du 16/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 16 avril 2018.
- renouvellement de concession pour trente ans

Contrat 2018/ANC/P/174/409 du 16/04/2018

A compter du 17 Avril 2018, un agent est recruté en qualité d'Agent Territorial Spécialisé de 2ème classe des Ecoles Maternelles, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 22 Avril 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de j maladie ordinaire.

Décision 2018/DDM/52/410 du 16/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 16 avril 2018.
- achat de concession pour quinze ans

Décision 2018/DDM/53/411 du 17/04/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 17 Avril 2018 a pour but la signature d'une convention avec l'Association ULAM, représentée par sa Présidente, Madame Josiane

FERRANT, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 830 CMV 59 aux jours et heures suivants :

Départ le vendredi 27 Avril 2018 à 10h30

Retour le vendredi 27 Avril 2018 à 19h30

Arrêté 2018/ANC/P/175/412 du 17/04/2018

A compter du 1 janvier 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 109.20€ comprenant :

- 100.03€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques, et
- 9.17€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur.

Arrêté 2018/ANC/P/176/413 du 17/04/2018

Du 1 janvier 2018 au 28 février 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 231.13€ comprenant :

- 208.40€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions (pour une durée de travail à temps plein), versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques,
- 52.50€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur d'avances et de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur.

Arrêté 2018/ANC/P/177/414 du 17/04/2018

A compter du 1 janvier 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 70.55 € comprenant :

- 61.38 € d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques et,
- 9.17 € d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur.

Arrêté 2018/R/SG/7/415 du 17/04/2018

délégation est donnée à Madame Carole DEPRICK, deuxième adjointe, du 22 avril au 30 avril 2018
Inclus.

Durant cette période, le Maire est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Madame Carole DEPRICK.

Par ailleurs, en application de la délibération 2014/2/6/du 7 avril 2014, reçue par les services préfectoraux le 9 avril 2014 peuvent également faire l'objet de la présente délégation les attributions déléguées au Maire par le conseil municipal en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Arrêté 2018/ANC/P/178/416 du 17/04/2018

A compter du 1 janvier 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 464.67 € comprenant

- 448€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques et
- 16.67€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de

pondération d'Indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur.

Arrêté 2018/ANC/P/179/417 du 17/04/2018

A compter du 1 janvier 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 168.17€ comprenant :

- 182.26€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques et
- 1.53€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur.

Arrêté 2018/ANC/P/180/418 du 17/04/2018

A compter du 1 janvier 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 189.11€ comprenant :

- 180.36€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques et
- 8.75€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur.

Arrêté 2018/R/STE/11/419 du 18/04/2018

La SARL CIBEC est autorisée à Installer un échafaudage du 18 avril au 08 mai 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/R/STV/113/420 du 18/04/2018

Annulé

Décision 2018/DDM/54/421 du 18/04/2018

La présente décision prise au nom de la Commune par acte du 18 avril 2018, a pour but de décider de la cession d'une structure gonflable (ventre glisse) au profit de la Commune d'Avallon contre paiement d'un montant déterminé à 1300.00 euros TTC (mille trois cent euros TTC).

Arrêté 2018/ANC/P/181/422 du 18/04/2018

A compter du 1 janvier 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 477.78€ comprenant :

- 475€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques telles que reprises en article 2, et
- 2.78€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur.

Arrêté 2018/R/SG/8/423 du 18/04/2018

le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du Code Rural est délivré à :

En qualité de : Propriétaire de l'animal ci-après désigné

Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances MAIF sous le numéro de contrat : 4214764M

Détentrice de l'attestation d'aptitude délivrée le 11 avril 2018 Par l'Education Canine Cominoise
Pour le chien ATHENA de race Américan Staffordshire Terrier non répertorié au LOF et appartenant à la 1^{ère} catégorie
Né le 26 juin 2016 de sexe femelle
N° du transpondeur 250269606767742 Implanté le 24 juin 2016
Vaccination antirabique valable depuis le 03/02/2018 effectué par le Dr VERDUN François
Stérilisation à titre Irréversible effectuée le 21/02/2018 par le Dr VERDUN François
Evaluation comportementale effectuée le 16/02/2018 par GILLET Yves

Arrêté 2018/ADS/46/424 du 18/04/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/R/STB/7/425 du 18/04/2018

Une personne est autorisée à Installer une benne le 07 mai 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales.

Arrêté 2018/ADS/47/426 du 19/04/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/ANC/P/182/427 du 19/04/2018

A compter du 01 avril 2018, un Professeur d'enseignement artistique hors classe au 5ème échelon, soit l'indice brut 705 - indice majoré 863 depuis le 1 janvier 2017, cessera ses fonctions pour cause de mutation et sera radié des effectifs communaux.

Décision 2018/DDM/55/428 du 19/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 19 avril 2018.
- renouvellement de concession pour quinze ans

Décision 2018/DDM/56/429 du 19/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 19 avril 2018.
- renouvellement de concession pour trente ans

Décision 2018/DDM/57/430 du 19/04/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 19 avril 2018.
- renouvellement de concession pour trente ans

Contrat 2018/ANC/P/183/431 du 19/04/2018

A compter du 01 mai 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 06 juillet 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie longue durée.

Arrêtés 2018/R/STV/114/432 à 2018/R/STV/116/434 du 19/04/2018

Annulés

Décision 2018/DDM/58/435 du 20/04/2018

La présente décision prise au nom de la Commune a pour but de décider de la cession, de la balayeuse communale n° de châssis XL05F3S3630020001, au profit la société NICOLLIN et ce contre paiement d'un montant déterminé, après évaluation à 2.000 euros TTC (deux mille euros).

Décision 2018/DDM/59/436 du 20/04/2018

La présente décision prise au nom de la Commune a pour but de décider de la cession, du tracteur communal immatriculé 2546 LG 59, au profit de Monsieur DURAND Jimmy et ce contre paiement d'un montant déterminé, après évaluation à 100 euros TTC (cent euros).

Arrêté 2018/ANC/P/184/437 du 20/04/2018

A compter du 1^{er} avril 2018 et ce jusqu'au 31 juillet 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 132.73€ comprenant : 118.98€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques telles que reprises en article 2,

et

13.75€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de Régisseur.

Arrêté 2018/ANC/P/185/438 du 20/04/2018

A compter du 1^{er} avril 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 414.34€ comprenant :

- 400.08€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques telles que reprises en article 2,

et

- 14.26€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur.

Arrêté 2018/ANC/P/186/439 du 20/04/2018

A compter du 1^{er} avril 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 256.71€ comprenant :

- 242.45€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques telles que reprises en article 2,

et

- 14.26€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur.

Arrêté 2018/R/STV/117/440 du 20/04/2018

A l'occasion de travaux de voirie rue de la Papeterie, dont l'exécution se déroulera entre le 14 mai et le 19 juin 2018, pour une durée approximative de 25 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue de la Papeterie.

Le stationnement sera strictement interdit rue de la Papeterie, de 7h à 17h.

La rue de la Papeterie sera fermée à la circulation pendant les heures de chantier.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval du chantier.

- Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pour les travaux sur trottoir, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/ANC/P/187/441 du 20/04/2018

A compter du 19 avril 2018, un adjoint administratif territorial, 8^{ème} échelon, est placée en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

- Du 19 avril 2018 au 19 mai 2018 à demi-traitement.

Arrêté 2018/R/STV/118/442 du 23/04/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le vendredi 25 mai 2018, la circulation sera Interdite dans l'Impasse située rue de la Scarpe de 19h à 24h.

Contrat 2018/ANC/P/188/443 du 23/04/2018

A compter du 23 Avril 2018, un agent est recruté en qualité d'Agent Territorial Spécialisé de 2ème classe des Ecoles Maternelles, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 25 Avril 2018 Inclus.

Ce recrutement Intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire Indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/R/SG/9/444 du 23/04/2018

Madame COURTIN Corinne responsable du « NEMROD » est autorisée à installer jusqu'au 15 octobre 2018 face au n° 16 rue Henri Peters, une terrasse en trottoir de 03 m² comportant trois tables et 06 chaises au maximum. Les tables devront impérativement être positionnées contre la façade de l'établissement et rentrées chaque soir. Ladite autorisation cessera de plein droit dès l'or que le local situé au n°16 sera de nouveau exploité et ce même avant la date de fin ci-dessus précitée

Arrêté 2018/R/STV/119/445 du 23/04/2018

A l'occasion de travaux de fibre optique, au droit du numéro 10 de la rue Denis du Péage, dont l'exécution se déroulera entre le 29 avril et le 27 mai 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 10 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par des feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/120/446 du 23/04/2018

A l'occasion d'un déménagement, le stationnement sera interdit au droit du numéro 15, rue Henri Peters, le 11 mai 2018, de 8h à 18h.

Arrêté 2018/R/STV/121/447 du 23/04/2018

A l'occasion de travaux d'abattage d'arbres, le stationnement sera interdit au droit du numéro 33, rue Lalau, le 7 mai 2018, de 8h à 18h.

Arrêté 2018/R/STB/8/448 du 24/04/2018

Une personne est autorisée à installer une benne du 05 au 06 mai 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales.

Contrat 2018/ANC/P/189/449 du 24/04/2018

A compter du 07 Mai 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 31 mai 2018 Inclus.

Ce recrutement Intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire Indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/ADS/48/450 du 25/04/2018

Le permis est accordé pour le projet décrit dans la demande.

Arrêté 2018/ADS/49/451 du 25/04/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/ADS/50/452 du 25/04/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Contrat 2018/ANC/P/190/453 du 25/04/2018

A compter du 1 Mai 2018, un agent de renfort est recruté pour une période allant jusqu'au 31 octobre 2018 inclus. L'intéressé est affecté en cette qualité sur un emploi d'adjoint technique de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

L'intéressé est soumis à une période d'essai de 1 mois.

Décision 2018/DDM/60/454 du 25/04/2018

Les retenues de garantie pour un montant total de 19 726,23 € ne sont pas restituées à la société CIRCET, et autorisation est donnée d'émettre des titres de recettes pour le même montant, imputés en 7718 « autres produits exceptionnels sur opérations de gestion »,

Décision 2018/DDM/61/455 du 25/04/2018

Annulée

Arrêté 2018/R/STV/122/456 du 27/04/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le vendredi 25 mai 2018, la circulation sera interdite dans la rue Saint Antoine de Padoue de 19h à 24h.

Arrêté 2018/R/STB/9/457 du 27/04/2018

Un marquettois est autorisé à Installer une benne du 18 au 21 mai 2018, à charge pour lui de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales.

Contrat 2018/ANC/P/191/458 du 27/04/2018

A compter du 1 juin 2018, un agent de renfort est recruté pour une période allant jusqu'au 30 Novembre 2018 inclus. L'intéressé est affecté en cette qualité sur un emploi d'adjoint technique de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

L'intéressé est soumis à une période d'essai de 1 mois.

Arrêté 2018/R/STV/123/459 du 27/04/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable, Avenue de la Fraternité, dont l'exécution se déroulera entre le 2 mai et le 1 juin 2018 (selon l'information de l'entreprise), pour une durée approximative de 25 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier Avenue de la Fraternité.

Le stationnement sera strictement interdit Avenue de la Fraternité, côté pair, au droit du numéro 54 jusqu'à l'angle de l'avenue de la Liberté.

La circulation sera maintenue en double sens, avec un rétrécissement de chaussée côté impair, à l'opposé du numéro 54 jusqu'à l'angle de l'avenue de la Liberté délimité par des balises lestées.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux

Contrat 2018/ANC/P/192/460 du 27/04/2018

A compter du 13 mai 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie G, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 31 aout 2018 Inclus.

Ce recrutement Intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire Indisponible en raison d'un congé de longue maladie.

Arrêté 2018/R/STV/124/461 du 27/04/2018

A l'occasion de travaux de branchement d'assainissement, au droit du numéro 1, rue du Touquet, dont l'exécution se déroulera entre le 14 mai et le 17 juin 2018, pour une durée de 4 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Le stationnement sera strictement interdit au droit du numéro 1, rue du Touquet.

Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Contrat 2018/ANC/P/193/462 du 30/04/2018

A compter du 13 mai 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 31 juillet 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie longue durée.

Contrat 2018/ANC/P/194/463 du 30/04/2018

A compter du 13 mai 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 13 août 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de grave maladie.

Contrat 2018/ANC/P/195/464 du 30/04/2018

A compter du 07 mai 2018, un agent est recruté en qualité d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 01 juin 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Décision 2018/DDM/62/465 du 03/05/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 03 Mai 2018 a pour but la signature d'une convention avec l'Association Comité de Jumelage dont le siège social est situé au 11 place du Général de Gaulle, 59520 Marquette lez Lille, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude Brige, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 571 CLN 59 aux jours et heures suivants :

Du Jeudi 10 Mai 12h00 au Lundi 14 Mai 8h00

Arrêté 2018/R/STV/125/466 du 03/05/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le vendredi 25 mai 2018, le stationnement sera Interdit sur le parking rue Saint Exupéry face à l'Atelier Centre Social situé entre le Bâtiment n° 41 et la rue de la Fraternité, de 17h00 à 21h.

Arrêté 2018/ADS/51/467 du 03/05/2018

Le permis est accordé pour le projet décrit dans la demande et est assorti des prescriptions et observations énoncées.

Arrêté 2018/R/STB/10/468 du 04/05/2018

L'entreprise VANDELANNOOTE est autorisée à installer une benne le 09 mai 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-Indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/R/STV/126/469 du 04/05/2018

A l'occasion de travaux de fibre optique, au droit du numéro 43 jusqu'au numéro 187 de la rue de Menin, dont l'exécution se déroulera entre le 14 mai et le 14 novembre 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 10 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par des feux tricolores.

Contrat 2018/ANC/P/196/470 du 04/05/2018

A compter du 04 mai 2018, un agent est recruté en qualité d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie B, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour exercer les fonctions de professeur de flûte traversière pour une période allant jusqu'au 1 juin 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/R/STV/127/471 du 07/05/2018

A l'occasion d'un déménagement, le stationnement sera interdit au droit du numéro 15, rue Henri Peters, le 12 mai 2018, de 8h à 18h.

Arrêté 2018/R/STV/128/472 du 07/05/2018

Annulé

Décision 2018/DDM/63/473 du 07/05/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 7 mai 2018 a pour but la signature d'une convention avec l'Association Vitamines, représentée par sa Présidente, Madame Maria OUVRY, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 830 CMV 59 aux jours et heures suivants :

Départ le dimanche 3 Juin 2018 à 13h30

Retour le dimanche 3 Juin 2018 à 20h00

Arrêté 2018/R/STV/129/474 du 09/05/2018

A l'occasion d'un déménagement le stationnement sera interdit au droit du numéro 36, rue Gambrinus, le 9 mai 2018, de 13h à 18h.

Arrêté 2018/R/STV/130/475 du 09/05/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le dimanche 20 mai 2018, le stationnement des véhicules sera Interdit sur le parking de la rue Jacquot de 12h à 20h.

Arrêté 2018/R/STE/12/476 du 09/05/2018

La société DMS est autorisée à installer un échafaudage du 28 au 29 mai 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/ADS/52/477 du 9/05/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/ANC/P/197/478 du 09/05/2018

Du 31 mai 2018 au 19 septembre 2018 inclus, un agent percevra une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 315€29 (pour une durée de travail à temps plein). L'I.F.S.E sera versée mensuellement et sera proratisée en fonction du temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/198/479 du 09/05/2018

A compter du 01/04/2018 et ce jusqu'à son retour de congé maladie (dans la limite de 11 mois et de la nature de l'absence conformément à la délibération précitée), un agent percevra la moitié de son indemnité spéciale de fonction des chefs de police municipale. Le montant du régime indemnitaire s'élève à $813.96\text{€}/2 \times 30/30\text{ème} = 406.98 \text{€}$ pour un mois. Cette pondération sera appliquée dès la paie de mai 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/199/480 du 09/05/2018

A compter du 01/04/2018 et ce jusqu'à son retour de congé maladie (dans la limite de 11 mois et de la nature de l'absence conformément à la délibération précitée), un agent percevra la moitié de son indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises. Le montant du régime indemnitaire s'élève à $79.95\text{€}/2 \times 30/30\text{ème} = 39.97 \text{€}$ pour un mois. Cette pondération sera appliquée dès la paie de mai 2018.

Arrêté 2018/R/STV/131/481 du 11/05/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le vendredi 25 mai 2018, le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking rue du Moulin situé à l'arrière du bâtiment n° 17 de 18h à 23h.

Arrêté 2018/ANC/P/200/482 du 11/05/2018

A compter du 01/04/2018 et ce jusqu'à son retour de congé maladie (dans la limite de 11 mois et de la nature de l'absence conformément à la délibération précitée), un agent percevra la moitié de son indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises. Le montant du régime indemnitaire s'élève à $91.47\text{€}/2 \times 30/30\text{ème} = 45.73 \text{€}$ pour un mois. Cette pondération sera appliquée dès la paie de mai 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/201/483 du 11/05/2018

Un agent percevra 50 % de son régime indemnitaire pour la période allant du 01/05/2018 au 14/05/2018 inclus, soit une retenue de $70.48/2 \times 14/30\text{ème} = 16.44\text{€}$.

Arrêté 2018/R/STV/132/484 du 11/05/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le samedi 09 juin 2018, la circulation sera Interdite rue Bernard Wamps de 18h00 à 23h, dans sa partie située entre le n°35 et le n° 43.

Arrêté 2018/R/STV/133/485 du 11/05/2018

A l'occasion d'un déménagement le stationnement sera interdit au droit du numéro 36, rue Gambrinus, le 25 juillet 2018, de 13h à 18h.

Arrêté 2018/ANC/P/202/486 du 11/05/2018

Un agent percevra 50 % de son régime indemnitaire du 10/05/2018 au 01/06/2018 inclus, soit une retenue de $61.79/2 \times 23/30\text{ème} = 23.69\text{€}$

Arrêté 2018/ANC/P/203/487 du 11/05/2018

Un agent percevra 50 % de son régime indemnitaire pour la période allant du 01/04/2018 au 07/04/2018 indus. Le montant s'élève donc à $26.14\text{€}/2 \times 7/30\text{ème} = 3.05\text{€}$.

Arrêté 2018/ANC/P/204/488 du 11/05/2018

Un agent percevra 50% de son régime indemnitaire du 26/04/2018 au 25/05/2018 indus, soit une retenue de $190.22\text{€}/2 \times 30/30\text{ème} = 95.11\text{€}$ pour un mois. Cette pondération sera appliquée dès la paie de mai 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/205/489 du 11/05/2018

A compter du 01/04/2018 et ce jusqu'à son retour de congé maladie (dans la limite de 11 mois et de la nature de l'absence conformément à la délibération précitée), un agent percevra la moitié de son régime indemnitaire. Le montant s'élève à $87.93\text{€}/2 \times 30/30\text{ème} = 43.96\text{€}$ pour un mois. Cette pondération sera appliquée dès la paie de mai 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/206/490 du 11/05/2018

A compter du 01/04/2018 et ce jusqu'à son retour de congé maladie (dans la limite de 11 mois et de la nature de l'absence conformément à la délibération précitée), un agent percevra la moitié de son régime indemnitaire. Le montant s'élève à $110.64\text{€}/2 \times 30/30\text{ème} = 55.32\text{€}$ pour un mois. Cette pondération sera appliquée dès la paie de mai 2018.

Arrêté 2018/R/STV/134/491 du 11/05/2018

Le samedi 26 mai 2018, à l'occasion de l'animation « Run and Bike », la circulation de tous les véhicules sera interdite de 10h00 à 18h00 au Domaine du Vert Bois, ainsi que l'allée d'accès et le parking du parc.

Arrêté 2018/R/SG/10/492 du 14/05/2018

le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du Code Rural est délivré à :

- En qualité de : Propriétaire de l'animal ci-après désigné
- Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances MACIF sous le numéro de contrat : 9488914
- Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le 30/04/2017 par le Club Canin d'Emmerin
- Pour le chien NIGHT de race Rottweiler appartenant à la 2^{ème} catégorie
- Né le 15 janvier 2015 de sexe femelle
- N° du transpondeur 981100004122594 implanté le 24/02/2017
- vaccination antirabique valable depuis le 02/05/2018 effectué par la clinique vétérinaire de la Saluterie
- Evaluation comportementale effectuée le 30/04/2018 par le Dr Eric GUAGUERE

Arrêté 2018/R/STV/135/493 du 14/05/2018

A l'occasion de travaux de branchement d'eau potable, au numéro 84, rue de Lille, dont l'exécution se déroulera entre le 7 mai et le 7 juin 2018, pour une durée approximative de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

la vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit du numéro 84 au 88, rue de Lille.

En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/136/494 du 14/05/2018

A l'occasion de travaux de mise aux normes de l'arrêt de bus situé à l'angle des rues de Lille et du Pont de l'Abbaye, dont l'exécution se déroulera entre le 28 mai et le 28 juin 2018, pour une durée estimée de 8 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier.

La circulation sera maintenue en double sens, avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STB/11/495 du 14/05/2018

Un marquettois est autorisé à installer une benne du 26 au 27 mai 2018, à charge pour lui de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/R/STV/137/496 du 14/05/2018

A l'occasion de travaux de voirie, rue de Lille, de l'angle de la rue du Général Leclerc jusqu'à l'angle de l'avenue de la Liberté, dont l'exécution se déroulera entre le 28 mai et le 28 juin 2018, pour une durée estimée de 8 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier.

La circulation sera maintenue en double sens, avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/ANC/P/207/497 du 14/05/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/07/2017 Adjoint administratif territorial 2ème échelon Indice Brut : 348 Indice Majoré : 326	A compter du 30/12/2017 Adjoint administratif territorial 3ème échelon Indice Brut : 349 Indice Majoré : 327
Avec un reliquat de 1 an 6 mois 1 jour	

Arrêté 2018/ANC/P/208/498 du 14/05/2018

A compter du 03 novembre 2017, un agent est classé dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux dans le grade d'adjoint technique stagiaire à temps complet au 2ème échelon échelle CI), I.B. 348 - I.M. 326, avec une ancienneté de 1 an 2 mois 11 jours.

Arrêté 2018/ANC/P/209/499 du 14/05/2018

A compter du 01/04/2018 et ce jusqu'à son retour de congé pour accident de service (dans la limite de 9 mois et de la nature de l'absence conformément à la délibération précitée), un agent percevra la moitié de son indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises. Le montant du régime indemnitaire s'élève à $108.41\text{€}/2 \times 30/30\text{ème} = 54.20 \text{€}$ pour un mois. Cette modulation sera appliquée dès la paie de mai 2018.

Arrêté 2018/ADS/53/500 du 15/05/2018

Le permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande.

Arrêté 2018/R/STE/13/501 du 15/05/2018

L'association Relais Travail Eole est autorisé à Installer un échafaudage du 16 mai au 15 juin 2018, à charge pour lui de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-Indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/ADS/54/502 du 15/05/2018

Le permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande.

Arrêté 2018/ANC/P/210/503 du 15/05/2018

A compter du 1 janvier 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 53.06€ comprenant :

- 51.53€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques telles que reprises en article 2, et

- 1.53€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur

Arrêté 2018/ADS/55/504 du 15/05/2018

Le permis est accordé pour le projet décrit dans la demande et est assorti des prescriptions et observations énoncées.

Arrêté 2018/ADS/56/505 du 16/05/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/R/STV/138/506 du 16/05/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le samedi 09 juin 2018, le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking rue du Docteur Fleming côté espace Vert et à l'opposé des garages.

Arrêté 2018/ANC/P/211/507 du 16/05/2018

A compter du 18 mai 2018, un agent est nommé stagiaire dans le grade d'Adjoint Technique à temps complet, au 1er échelon de son grade soit à l'indice brut 347 - indice majoré 325.

Arrêté 2018/ANC/P/212/508 du 16/05/2018

A compter du 18 mai 2018, l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) est accordée à un Adjoint technique territorial et il percevra une I.F.S.E. d'un montant de 70 € (pour une durée de travail à temps plein). L'I.F.S.E sera versée mensuellement et sera proratisée en fonction du temps de travail.

Arrêté 2018/R/STE/14/509 du 16/05/2018

La SARL DECOTTIGNIES est autorisée à prolonger son Installation d'un échafaudage du 21 au 23 mai 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/ANC/P/213/510 du 16/05/2018

A compter du 05 mai 2018, un chef de service de police principal de 1ère classe, 10ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

Du 05 mai 2018 au 12 mai 2018 inclus à plein-traitement.

Du 13 mai 2018 au 08 juin 2018 inclus à demi-traitement

Arrêté 2018/ANC/P/214/511 du 16/05/2018

A compter du 03 novembre 2017, l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) est accordée à un Adjoint technique territorial et il percevra une I.F.S.E. d'un montant: de 70.00€ (pour une durée de travail à temps plein). L'I.F.S.E sera versée mensuellement et sera proratisé en fonction du temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/215/512 du 16/05/2018

A compter du 07 avril 2018, un agent de maîtrise, 11ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes

Du 07 avril 2018 au 11 mai 2018 indus à demi-traitement.

Arrêté 2018/ANC/P/216/513 du 16/05/2018

A compter du 18 mai 2018, un Adjoint technique territorial, au 11ème échelon, continuera à percevoir un demi-traitement, soumis à C.S.G. et C.R.D.S et cotisations CNRACL

Arrêté 2018/ADS/57/514 du 16/05/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/R/STV/139/515 du 16/05/2018

A l'occasion de sondages en vue de travaux d'assainissement, rue de Wormhout, dont l'exécution se déroulera le 28 mai 2018, pour une durée d'un jour, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit côté impair, du numéro 1 à l'angle de la rue de Quesnoy.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/ANC/P/217/516 du 16/05/2018

A compter du 01 mai 2018, un adjoint administratif territorial, 11ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

Du 01 mai 2018 au 30 juin 2018 à demi-traitement.

Arrêté 2018/ADS/58/517 du 17/05/2018

Le permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande.

Arrêté 2018/R/STV/140/518 du 17/05/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le vendredi 25 mai 2018, la circulation sera interdite rue de Thiembronne de 19h à 24h.

Arrêté 2018/R/SG/11/519 du 17/05/2018

Un tirage au sort au sein de la liste générale des électeurs sera effectué publiquement, le jeudi 24 mai à 16 h 30 en notre hôtel de ville, en vue de la formation de la liste préparatoire à l'établissement du jury criminel pour l'année 2019.

Arrêté 2018/ANC/P/218/520 du 18/05/2018

A compter du 18/06/2018, un agent est nommé assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet (soit 20 heures hebdomadaires).

Décision 2018/ DDM/ 64/ 521 du 18/05/2018

La présente décision prise au nom de la Commune, par acte du 18 mai 2018, a pour but de concéder un logement par convention d'occupation précaire et révocable pour la période allant 1^{er} juin 2018 au 31 août 2018 inclus et renouvelable une fois à un Adjoint technique, titulaire pour le logement sis 58, avenue de la Fraternité à MARQUETTE-LEZ-LILLE (appartement 1).

Arrêté 2018/R/STV/141/522 du 18/05/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement du réseau HTA rue du Bas de l'Enfer, dont l'exécution se déroulera entre le 24 mai et le 24 juin 2018, pour une durée estimée à 30 jours la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue du Bas de l'Enfer.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier rue du Bas de l'Enfer.

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.
En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par des feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/142/523 du 18/05/2018

Une marquettoise est autorisée à utiliser un camion nacelle du 18 au 22 juin 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/ANC/P/219/524 du 22/05/2018

A compter du 20 mai 2018, un adjoint administratif territorial, 8ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

- Du 20 mai 2018 au 11 juin 2018 à demi-traitement.
- Du 12 au 17 juin 2018 à plein-traitement.
- Du 18 au 30 juin 2018 à demi-traitement.

Arrêté 2018/R/STV/143/525 du 22/05/2018

La société AB Paysages est autorisée à utiliser un camion nacelle le 4 juin 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/ANC/P/220/526 du 22/05/2018

La situation d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, est révisée comme suit

Situation ancienne	Situation nouvelle
Au 01/12/2017 : nomination assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe Echelon : 6ème Indice Brut : 567 Indice Majoré : 480 Reliquat d'ancienneté : 2 ans 2 mois 8 jours	Au 01/12/2017 : nomination assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe Echelon : 6ème Indice Brut : 567 Indice Majoré : 480 Reliquat d'ancienneté : 2 ans 3 mois
Au 23/09/2018 : nomination assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe. Echelon : 7ème Indice Brut : 599 Indice Majoré : 504	Au 01/09/2018 : nomination assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe Echelon : 7ème Indice Brut : 599 Indice Majoré : 504

Arrêté 2018/ADS/59/527 du 22/05/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/ANC/P/221/528 du 23/05/2018

Un adjoint administratif principal de 2ème classe, au 4ème échelon, soit l'indice brut 362 - Indice majoré 336, est admis en congé maternité du 31 mai 2018 au 19 septembre 2018 inclus.

Arrêté 2018/R/STV/144/529 du 23/05/2018

A l'occasion de travaux de branchements d'assainissement rue Lalau, au droit du numéro 178, dont l'exécution se déroulera entre le 4 juin et le 7 juillet 2018, pour une durée estimée à 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit rue Lalau, au droit du numéro 178.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés rue Lalau en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/145/530 du 23/05/2018

A l'occasion de travaux de branchements d'assainissement rue des Platanes, au droit du numéro 48, dont l'exécution se déroulera entre le 4 juin et le 7 juillet 2018, pour une durée estimée à 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- | La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.
- | Le stationnement sera interdit rue des Platanes, au droit du numéro 178.
- Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés rue des Platanes en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/ANC/P/222/531 du 23/05/2018

A compter du 22 mai 2018, un adjoint technique territorial, 11ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunérée dans les conditions suivantes :

Du 22 mai 2018 au 07 juin 2018, du 13 juin 2018 au 10 août 2018 Inclus et du 19 août 2018 au 02 septembre 2018 inclus à demi-traitement.

Du 08 juin 2018 au 12 juin 2018 inclus et du 11 août 2018 au 18 août 2018 inclus à plein-traitement.

Arrêté 2018/R/STV/146/532 du 23/05/2018

A l'occasion de sondages en vue de travaux d'assainissement, rue de Wormhout, dont l'exécution se déroulera du 28 mai au 1 juin 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit côté impair, du numéro 1 à l'angle de la rue de Quesnoy.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Décision 2018/DDM/65/533 du 23/05/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 23 mai 2018 a pour but la signature d'une convention avec l'Association SMSM Volley-ball, représentée par son Président, Monsieur Willy LALAUS, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 830 CMV 59 aux jours et heures suivants :

Départ le samedi 26 mai 2018 à OShOO

Retour le samedi 26 mai 2018 à 22h00

Arrêté 2018/ADS/60/534 du 24/05/2018

La déclaration préalable est rendue exécutoire ce jour pour le projet décrit dans la demande.

Arrêté 2018/ANC/P/223/535 du 24/05/2018

Un Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, au 1er échelon, soit l'indice brut 377 - indice majoré 347 (Indice de rémunération 347), est admis en congé maternité du 16 juin 2018 au 31 août 2018 inclus.

Arrêté 2018/ANC/P/224/536 du 24/05/2018

Un Adjoint Technique Principal de 1ère classe, subira, au titre de son absence du 22 mai 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois de juin 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/225/537 du 24/05/2018

Un Adjoint Technique, subira, au titre de son absence du 22 mai 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois de juin 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/226/538 du 24/05/2018

Un Adjoint Technique, subira, au titre de son absence du 22 mai 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois de juin 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/227/539 du 24/05/2018

Un Opérateur APS qualifié, subira, au titre de son absence du 22 mai 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois de juin 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/228/540 du 24/05/2018

Un Adjoint Technique, subira, au titre de son absence du 22 mai 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois de juin 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/229/541 du 24/05/2018

Un Adjoint Technique Principal de 2ème classe, subira, au titre de son absence du 22 mai 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois de juin 2018.

Arrêté 2018/R/STV/147/542 du 24/05/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable, rue des Fleurs, dont l'exécution se déroulera entre le 28 mai et le 30 juin 2018 (selon l'information de l'entreprise), pour une durée approximative de 35 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

- Le stationnement sera strictement interdit rue des Fleurs.

La circulation de la rue des Fleurs sera fermée durant les heures de chantier (7h à 18h).

Une déviation sera mise en place par les soins de l'entreprise

- Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux

Arrêté 2018/ANC/P/230/543 du 24/05/2018

Un Agent spécialisé Principal des écoles maternelles de 2ème classe, subira, au titre de son absence du 22 mai 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois de juin 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/231/544 du 24/05/2018

Un Agent spécialisé Principal des écoles maternelles de 2ème classe, subira, au titre de son absence du 22 mai 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois de juin 2018.

Décision 2018/DDM/66/545 du 25/05/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 25 Mai 2018, a pour but la signature d'une convention avec l'Association Vitamines, représentée par sa Présidente, Madame Maria OUVRY, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 830 CMV 59 aux jours et heures suivants :

Départ le Samedi 23 Juin 2018 à 09h

Retour le Samedi 23 Juin 2018 à 22h

Arrêté 2018/ADS/61/546 du 25/05/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/R/STV/148/547 du 25/05/2018

A l'occasion de la fête des Chapons, la circulation et le stationnement du domaine du Vert Bois seront réglementés comme suit :

-Parc: Le parc sera fermé au public, excepté aux organisateurs et aux acteurs (associations, prestataires, personnels techniques...) de la manifestation du mercredi 30 mai 2018 à 20h00 jusqu'au mardi 05 juin 2018 à 17h15.

-Allée du parc: L'allée du parc sera fermée au public, excepté aux organisateurs et aux acteurs (associations, prestataires, personnels techniques...) de la manifestation du vendredi 01 juin 2018 à 20h00 jusqu'au dimanche 03 juin à 11h00.

-Parking du parc: Le stationnement est interdit sur le parking du vendredi 01 juin 2018 à 20h00 jusqu'au lundi 4 juin 2018 à 8h00.

Arrêté 2018/ANC/P/232/548 du 25/05/2018

Un agent est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er novembre 2018, sous réserve de l'avis favorable de la CNRACL.

Arrêté 2018/R/STV/149/549 du 25/05/2018

A l'occasion de la « braderie pour les enfants » organisée le samedi 26 mai 2018, de 10h00 à 16h00, place Pasteur, le stationnement sera strictement Interdit sur l'ensemble de la place, de 7 h 00 à 19 h 00. Toute Infraction au stationnement sera considérée comme relevant de l'article R 417-10 du Code de la Route et passible de la mise en fourrière.

Arrêté 2018/R/SG/12/550 du 25/05/2018

Monsieur Damien PHILIPS est délégué pour exercer les fonctions d'Officier d'Etat Civil de la ville de Marquette-lez-Lille, afin de procéder le 2 juin 2018 à un mariage et pour des parrainages.

Arrêté 2018/R/STV/150/551 du 28/05/2018

A l'occasion de travaux de branchements de gaz rue du Touquet, au droit du numéro 1, dont l'exécution se déroulera entre le 6 juin et le 6 juillet 2018, pour une durée estimée à 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit rue du Touquet, au droit du numéro 1.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/151/552 du 28/05/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le vendredi 08 juin 2018, la circulation sera Interdite dans la rue Carnot du n° 1 au n° 17 de 18h à 23h.

Arrêté 2018/R/STV/152/553 du 29/05/2018

le stationnement de deux bus est autorisé sur le parking situé au droit de la rue Denis du Péage dans sa partie délimitée par les barrières de type Vauban, le dimanche 03 juin 2018 de 16h00 à 20h00.

Arrêté 2018/ANC/P/233/554 du 29/05/2018

Un Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, au 13^{ème} échelon, soit l'indice brut 631 - indice majoré 529, est maintenu en position de congé de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions rémunéré à demi-traitement du 20 avril 2018 et jusqu'à réception du prochain avis de la Commission de Réforme.

Arrêté 2018/R/STV/153/555 du 29/05/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le vendredi 01 juin 2018, la circulation sera interdite rue des Semailles dans sa partie donnant du n° 39 jusqu'à l'angle de la rue des Moissons, de 19h00 à 24h.

Arrêté 2018/R/STV/154/556 du 29/05/2018

A l'occasion de travaux sur la voie ferrée rue d'Ypres, dont l'exécution se déroulera le 21 juin 2018, pour une durée estimée à 1 jour, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le passage à niveau rue d'Ypres sera fermé à la circulation durant les heures de chantier (7h à 18h).

Une déviation sera mise en place par les soins de l'entreprise, sur la rue d'Ypres, pour les véhicules venant de Wambrechies vers Saint-André, par la rue de l'Humanité, Avenue Industrielle, Avenue Decauville et rue Sadi Carnot.

Une déviation sera mise en place par les soins de l'entreprise, sur la rue du Général Leclerc, pour les véhicules venant de Saint-André vers Wambrechies, par la Voie Intercommunale Nord-Ouest, rue Georges Maertens, rue de Quesnoy, rue de l'hôpital Saint-Jean de Dieu et rue des Platanes.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/155/557 du 29/05/2018

La société RAMERY est autorisée au montage de deux grues de type « MDT 178. » de marque POTAIN. L'une du 14 juin 2018 au 14 février 2019, l'autre du 2 juillet 2018 au 14 mars 2019.

Arrêté 2018/ANC/P/234/558 du 29/05/2018

Un chef de service de police principal de 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est admis au bénéfice d'un congé de longue maladie rémunéré à plein traitement pour la période allant du 04/09/2017 au 03/09/2018.

Arrêté 2018/ANC/P/235/559 du 29/05/2018

A compter du 1 juin 2018, la bonification indiciaire de 10 points majorés instituée par les textes du responsable de service de police municipale, actuellement placé en congé de longue maladie, remplacé dans ses fonctions, est suspendue jusqu'à la reprise de fonctions de l'intéressé.

Arrêté 2018/ANC/P/236/560 du 29/05/2018

Un Chef de service de police, au 6^{ème} échelon, indice brut 429 - indice majoré 379, se verra attribuer, à compter du 1 juin 2018, la bonification indiciaire de 10 points majorés instituée par les textes.

Décision 2018/DDM/67/561 du 29/05/2018

Annulée

Décision 2018/DDM/68/562 du 29/05/2018

La présente décision, prise au nom de la Commune par acte du 29 mai 2018, a pour but de procéder au don de 20 kgs de semoule d'une valeur globale de 26,99 € au profit de l'association Marquette Solidarité.

Arrêté 2018/R/STV/156/563 du 30/05/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques, rue de Lille, dont l'exécution se déroulera du 31 mai au 14 juin 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit au droit et à l'opposé de la rue de Lille, depuis l'angle de la rue du Général Leclercq jusqu'à l'angle de la rue Lavoisier.

La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées et alternée par feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/157/564 du 30/05/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques, rue Lavoisier, dont l'exécution se déroulera du 31 mai au 14 juin 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit rue Lavoisier au droit du côté impair, depuis le numéro 2 jusqu'à l'angle de la rue de Lille.

La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées et alternée par feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/158/565 du 30/05/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques, rue du Général Leclerc, dont l'exécution se déroulera du 4 juin au 4 août 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit rue du Général Leclerc au droit du numéro 2 jusqu'au pont de l'Abbaye, traversée comprise.

La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées.

Arrêté 2018/R/STV/159/566 du 30/05/2018

Dans le cadre de travaux de voirie et pour des raisons techniques de sécurité rue Félix Faure, la voie de circulation et le stationnement seront réglementés du 1 juin au 15 juillet 2018:

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux.

- La circulation et le stationnement seront strictement interdits rue Félix Faure dans sa totalité, dans la partie comprise entre les rues d'Ypres et Decauville sauf pour les camions du chantier de voirie dont la circulation sera autorisée jusqu'au droit de l'entrée du chantier dans le cadre de la mise en sécurité du site liée aux arrêtés N°2017/R/SJ/2/1039 en date du 11 septembre 2017 et N° 2017/R/SJ/5/1449 en date du 14 décembre 2017 et des travaux d'assainissement.

- La circulation sera totalement fermée aux piétons, cyclistes dans la partie comprise entre la rue d'Ypres jusqu'au droit du numéro 3, rue Félix Faure pendant la durée du chantier.

Une déviation sera mise en place par la rue Pasteur.

Arrêté 2018/R/STV/160/567 du 31/05/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le vendredi 29 juin 2018, la circulation sera interdite rue de l'Abbaye de Baume de 18h30 à 24h.

Arrêté 2018/ANC/P/237/568 du 31/05/2018

Un Adjoint technique territorial, au II^{ème} échelon, indice brut 407, indice majoré 367 est maintenu en position de disponibilité d'office selon les dispositions de l'article 19 du décret n°86-68 susvisé du 05/02/2018 jusqu'à la date effective de mise en retraite pour invalidité pour inaptitude totale et définitive à toutes fonctions.

Arrêté 2018/R/STB/12/569 du 31/05/2018

Un Marquettois est autorisé à installer une benne le 04 juin, à charge pour lui de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Décision 2018/DDM /69/570 du 31/05/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 31 mai 2018 :
Renouvellement pour quinze ans à une personne.

Décision 2018/DDM/70/571 du 31/05/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 31 mai 2018 :
Renouvellement de concession pour dix ans à une Marquettoise.

Décision 2018/DDM/71/572 du 31/05/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 31 mai 2018 :
Renouvellement de concession pour dix ans à une personne.

Décision 2018/DDM/72/573 du 31/02/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 31 mai 2018 :
Renouvellement pour quinze ans à une personne.

Décision 2018/DDM/73/574 du 31/05/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 31 mai 2018 :
Renouvellement de concession pour dix ans à une personne.

Décision 2018/DDM/74/575 du 31/05/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 31 mai 2018 :
Renouvellement pour quinze ans à une personne.

Décision 2018/DDM/75/576 du 31/05/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 31 mai 2018 :
Achat pour quinze ans à des personnes.

Contrat 2018/ANC/P/238/577 du 31/05/2018

A compter du 01 Juin 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 06 Juillet 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Contrat 2018/ANC/P/239/578 du 31/05/2018

A compter du 04 Juin 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 06 Juillet 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Contrat 2018/ANC/P/240/579 du 31/05/2018

A compter du 04 Juin 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 15 Juin 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/R/STV/161/580 du 31/05/2018

A l'occasion de travaux de branchements d'eau, rue de le Briqueterie, dont l'exécution se déroulera du 11 juin au 11 juillet 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit au droit de la rue de la Briqueterie, depuis le numéro 2 jusqu'à l'angle de la rue du Bas de l'Enfer.

La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées.

Arrêté 2018/R/STV/162/581 du 31/05/2018

A l'occasion de travaux de voirie, rue de Wambrechies, de l'angle de la rue du Touquet jusqu'à l'angle de la rue des Martyrs de la Résistance, entre le 18 juin et le 10 août 2018, pour une durée approximative de 40 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit côté pair de la rue de Wambrechies, de l'angle de la rue du Touquet jusqu'à l'angle de la rue des Martyrs de la Résistance.

La circulation sera restreinte à une voie et alternée par feux tricolores.

La signalisation tricolore permanente du carrefour des rues des Martyrs de la Résistance et rue de Wambrechies sera arrêtée et remplacée par des feux tricolores de chantier qui seront synchronisés afin de maintenir la fluidité de la circulation.

La zone des travaux sera délimitée par des séparateurs de voie lestés de type K16.

Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pendant les travaux, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate sur trottoir.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/SG/13/582 du 1/06/2018

Le responsable du restaurant « La Belle Adresse » est autorisé à installer jusqu'au 15 octobre 2018 face au n° 85 rue Henri Peters, une terrasse en trottoir de 02 m² comportant deux tables et quatre chaises au maximum. Les tables devront impérativement être positionnées contre la façade de l'établissement et rentrées chaque soir.

Arrêté 2018/ANC/P/241/583 du 01/06/2018

A compter du 1^{er} juin 2018 un agent percevra une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) d'un montant de 250 euros (pour une durée de travail à temps plein). L'I.F.S.E sera versée mensuellement et sera proratisée en fonction du temps de travail. Cette indemnité vaut Remplacement de l'ancien régime indemnitaire.

Arrêté 2018/R/STV/163/584 du 1/06/2018

A l'occasion de travaux de fibre optique, au droit du num remplacementéro 10 de la rue Denis du Péage, dont l'exécution se déroulera entre le 5 juin et le 5 juillet 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par des feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/164/585 du 1/06/2018

A l'occasion d'un déménagement le stationnement sera interdit au droit du numéro 203 jusqu'au numéro 207 soit une distance de 20,76 m, rue de Lille, les 14 et 15 juin 2018, de 8h à 18h.

Arrêté 2018/ANCP/242/586 du 01/06/2018

Annulé

Contrat 2018/ANCP/243/587 du 01/06/2018

A compter du 02 juin 2018, un agent contractuel de remplacement est recruté en qualité d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe, grade de catégorie B, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour exercer les fonctions de professeur de flûte traversière pour une période allant jusqu'au 15 juin 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/ANC/P/244/588 du 01/06/2018

A compter du 1^{er} janvier 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) d'un montant de 477.78€ comprenant :

475€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physique telles que reprises en article 2, et

2,78€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur.

Arrêté 2018/ANC/P/245/589 du 01/06/2018

A compter du 1^{er} janvier 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) d'un montant de 464.67€ comprenant :

448€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physique telles que reprises en article 2, et

16.67€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur.

Arrêté 2018/R/STV/165/590 du 5/06/2018

La société RAMERY BATIMENT est autorisée à poser 2 plots de support de branchement électrique provisoire rue de LILLE, entre le 7 juin 2018 et le 31 décembre 2019, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus Indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/ADS/62/591 du 6/06/2018

Le permis est accordé pour le projet décrit dans la demande et est assorti des prescriptions et observations énoncées.

Arrêté 2018/R/STV/166/592 du 6/06/2018

A l'occasion de travaux de fibre optique, rue Henri Peters dont l'exécution se déroulera, entre les 11 et 22 juin 2018 (selon l'information travaux de l'entreprise), pour une durée de 2 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

la vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pendant les travaux, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate sur trottoir de la rue Henri Peters, depuis l'angle de la rue des Martyrs de la Résistance sur le côté Impair, à l'opposé du numéro 2 jusqu'au numéro 8.

Arrêté 2018/ANC/P/246/593 du 06/06/2018

Un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, 6^{ème} échelon, soit l'indice brut 455- indice majoré 398, se verra attribuer à compter du 18 juin 2018 la bonification indiciaire de 30 points majorés instituée par les textes.

Arrêté 2018/R/STV/167/594 du 7/06/2018

Le stationnement des véhicules sera strictement interdit sur le parking des jardins familiaux jouxtant le Chemin de Wervicq, le samedi 16 juin 2018 de 12h00 à 19h00.

Arrêté 2018/ADS/63/595 du 07/06/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/ANC/P/247/596 du 07/06/2018

A compter du 1^{er} juin 2018, il est attribué à un Gardien-brigadier de la Police Municipale, au 8^{ème} échelon, soit l'indice brut 430- indice majoré 380, l'indemnité spéciale de fonction des agents Police Municipale correspondant au taux individuel maximum de 20%

Arrêté 2018/ANC/P/248/597 du 07/06/2018

A compter du 1^{er} juin 2018, il est attribué à un Brigadier-Chef Principal, au 7^{ème} échelon, soit l'indice brut 497- indice majoré 428, l'indemnité spéciale de fonction des agents de Police Municipale correspondant au taux individuel maximum de 20%

Contrat 2018/ANCP/249/598 du 07/06/2018

A compter du 11 juin 2018, une personne est recruté en qualité d'agent de renfort pour une période allant jusqu'au 31 août 2018 inclus. L'intéressé est affecté en cette qualité sur un emploi d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
L'intéressé est soumis à une période d'essai de 12 jours.

Arrêté 2018/R/STV/168/599 du 8/06/2018

A l'occasion d'une fête de quartier organisée le samedi 23 juin 2018, la circulation sera interdite rue des Tilleuls de 19h à 23h.

Décision 2018/DDM/76/600 du 08/06/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 08 juin 2018 :
Renouvellement pour quinze ans à des personnes.

Arrêté 2018/ADS/64/601 du 08/06/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Contrat 2018/ANC/P/250/602 du 8/06/2018

A compter du 11 Juin 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 15 Juin 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/R/STV/169/603 du 11/06/2018

A l'occasion de travaux de voirie rue Saint Venant, dont l'exécution se déroulera entre le 26 juin et le 5 juillet 2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit rue Saint Venant, à l'angle de l'allée du Hameau du Mesnil.

La circulation rue Saint Venant sera restreinte par un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés rue Saint Venant en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STB/13/604 du 11/06/2018

Un marquettois est autorisé à Installer une benne du 16 au 17 juin 2018, à charge pour lui de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/ADS/65/605 du 11/06/2018

Le permis est accordé pour le projet décrit dans la demande et est assorti des prescriptions et observations énoncées.

Décision 2018/DDM/77/606 du 12/06/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 12 Juin 2018 a pour but la signature d'une convention avec le Club de Badminton Wambrechies Marquette, représentée par sa Présidente, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 830 CMV 59 aux jours et heures suivants : Départ le Samedi 07 Juillet 2018 à 08h00, Retour le Dimanche 08 Juillet 2018 à 22h00.

Arrêté 2018/R/STV/170/607 du 12/06/2018

A l'occasion d'un chantier de nettoyage des fils d'eau, dont l'exécution se déroulera le 19 juin 2018, pour une durée d'un jour, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement des véhicules sera strictement interdit rue Saint Exupéry côté pair le matin et côté impair l'après-midi.

Arrêté 2018/ANC/P/251/608 du 12/06/2018

Un adjoint technique Territorial au 8^{ème} échelon, est maintenu en position de temps partiel thérapeutique à raison de 50% d'un temps complet du 16/05/2018 au 15/08/2018 inclus.

Arrêté 2018/ANC/P/252/609 du 13/06/2018

A compter du 15/05/2018 et ce jusqu'à son retour de congé maladie (dans la limite de 11 mois et de la nature de l'absence conformément à la délibération précitée) Un agent percevra 50% de son régime indemnitaire. Le montant s'élève à $70.48/2 \times 30/30^{ème} = 35.24€$

Arrêté 2018/ANC/P/253/610 du 13/06/2018

Un agent percevra 50% de son régime indemnitaire du 26/05/2018 au 15/06/2018 inclus, soit une retenue de $190.22€/2 \times 21/30^{ème} = 66.58€$ pour un mois. Cette pondération sera appliquée dès la paie de juin 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/254/611 du 13/06/2018

Un agent percevra 50% de son régime indemnitaire pour la période allant du 09/06/2018 au 15/06/2018 inclus. Le montant s'élève donc à $85.56€/2 \times 7/30^{ème} = 9.98€$

Arrêté 2018/ANC/P/255/612 du 13/06/2018

A compter du 24/06/2018 et ce jusqu'à son retour de congé maladie suite à un accident de service (dans la limite de 9 mois et de la nature de l'absence conformément à la délibération précitée), un agent percevra la moitié de son régime indemnitaire. Le montant s'élève à $81.09€/2 \times 30/30^{ème} = 40.54€$ pour un mois. Cette pondération sera appliquée dès la paie de juin 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/256/613 du 13/06/2018

A compter du 12 mai 2018, un agent de maîtrise, 11^{ème} échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

-Du 12 mai 2018 au 12 juin 2018 inclus et du 17 juin 2018 au 30 juin 2018 inclus à demi-traitements.

-Du 13 juin 2018 au 16 juin 2018 inclus à plein-traitement.

Arrêté 2018/R/STV/171/614 du 13/06/2018

A l'occasion d'un déménagement, le stationnement sera interdit au droit du numéro 19 jusqu'au numéro 23, soit une distance de 14 m, rue de Lille, le 9 juillet 2018.

Arrêté 2018/R/STV/172/615 du 13/06/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement du réseau HTA rue du Bas de l'Enfer, dont l'exécution se déroulera entre le 25 juin et le 20 juillet 2018, pour une durée estimée à 25 jours la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue du Bas de l'Enfer.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier rue du Bas de l'Enfer.

- Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2018/ADS/66/616 du 13/06/2018

Le permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande.

Arrêté 2018/ANC/P/257/617 du 11/06/2018

A compter du 1^{er} septembre 2018, un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet percevra en fonction du temps réalisé des indemnités dans le cadre de missions d'astreinte générale.

Arrêté 2018/R/STV/173/618 du 14/06/2018

Annulé

Arrêté 2018/ANC/P/258/619 du 14/06/2018

Du 1^{er} au 30 juin 2018, un agent percevra une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) d'un montant de 1144.63€ (pour une durée de travail à temps plein)

L'I.F.S.E sera proratisée en fonction du temps de travail.

A compter du 1^{er} juillet 2018, il y aura donc lieu d'appliquer à l'agent l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) perçue précédemment.

Arrêté 2018/ADS/67/620 du 14/06/2018

L'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public est accordée sous réserve des prescriptions.

Contrat 2018/ANC/P/259/621 du 14/06/2018

A compter du 16 Juin 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 22 Juin 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Contrat 2018/ANC/P/260/622 du 14/06/2018

A compter du 16 Juin 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 30 Juin 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Contrat 2018/ANCP/261/623 du 14/06/2018

A compter du 16 juin 2018, un agent est recruté en qualité d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie B, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour exercer les fonctions de professeur de flûte traversière pour une période allant jusqu'au 07 juillet 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé maternité.

Arrêté 2018/R/STV/174/624 du 14/06/2018

A l'occasion de travaux de renfort de berges. Chemin du Halage, Canai de la Deûle, depuis la rue Pasteur jusqu'au pont de la Rocade Nord-Ouest, dont l'exécution sera réalisée du 15 juillet jusqu'au 15 août 2018, pour une durée approximative de 4 semaines la circulation des piétons, des cavaliers et des cyclistes sera momentanément interdite pendant toute la durée des travaux.

Arrêté 2018/R/STV/175/625 du 14/06/2018

Dans le cadre de travaux de voirie et pour des raisons techniques de sécurité rue Félix Faure, la voie de circulation et le stationnement seront réglementés du 14 juin au 14 juillet 2018 :

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux

- La circulation et le stationnement seront strictement interdits rue Félix Faure dans sa totalité, dans la partie comprise entre les rues d'Ypres et Decauville sauf pour les camions du chantier de voirie dont la circulation sera autorisée jusqu'au droit de l'entrée du chantier dans le cadre de la mise en sécurité du site liée aux arrêtés N°2017/R/SJ/2/1039 en date du 11 septembre 2017 et N° 2017/R/SJ/5/1449 en date du 14 décembre 2017 et des travaux d'assainissement.

- La circulation sera totalement fermée aux piétons, cyclistes dans la partie comprise entre la rue d'Ypres jusqu'au droit du numéro 3, rue Félix Faure pendant la durée du chantier.

Une déviation sera mise en place par la rue Pasteur.

Arrêté 2018/R/STE/15/626 du 15/06/2018

Un marquettois est autorisé à installer un échafaudage du 25 au 26 juin 2018, à charge pour lui de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/R/STV/176/627 du 15/06/2018

A l'occasion de travaux de fibre optique. Avenue de la Liberté, dont l'exécution se déroulera du 18 juin au 13 juillet 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement Interdit côté Impair, du numéro 1 au 15 et côté pair, du numéro 2 au 20.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement Installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/177/628 du 18/06/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques rue du Touquet, dont l'exécution se déroulera entre le 11 et le 18 juillet 2018, pour une durée estimée à 7 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue du Touquet.

- L'accès à la rue du Touquet côté rue de Wambrechies sera fermé à la circulation.

-I Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement Installés en amont et en aval du chantier.

Une signalisation adaptée sera mise en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2018/R/STV/178/629 du 18/06/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques rue de Wambrechies, dont l'exécution se déroulera entre le 11 et le 13 juillet 2018, pour une durée estimée à 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue du Touquet.

Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pendant les travaux, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate de l'angle de la rue du Touquet au droit du numéro 60.

Arrêté 2018/ANC/P/262/630 du 18/06/2018

Un éducateur territorial des A.P.S au 8^{ème} échelon, soit l'Indice Brut 475- Indice Majoré 413, est placé en disponibilité pour convenances personnelles du lundi 25 juin 2018 au vendredi 07 septembre 2018 inclus.

Arrêté 2018/R/STV/179/631 du 19/06/2018

A l'occasion de travaux de réfection d'un tapis de chaussée située rue d'Ypres, de l'angle de la rue des Platanes jusqu'à l'angle de la rue Pasteur, dont l'exécution se déroulera entre le 25 et le 30 juin 2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation sera règlementée comme suit pendant la durée du chantier :

La circulation s'effectuera en sens unique dans le sens Wambrechies, St André dans la partie comprise de l'angle de la rue des Platanes jusqu'à l'angle de la rue Pasteur.

Les véhicules en provenance de Saint André-Lez-Lille et en direction de Wambrechies seront déviés par la rue Sadi Carnot, rue Felix Faure, rue Pasteur, Avenue Industrielle, rue de l'Humanité.

Le stationnement sera strictement Interdit au droit et à l'opposé de la chaussée, du numéro 3 au numéro 135, rue d'Ypres.

Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pendant les travaux, l'entreprise mettra en place une signalisation adéquate sur trottoir.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/180/632 du 19/06/2018

La société RAMERY BATIMENT est autorisée à poser 3 plots de support de branchement électrique provisoire rue de la Papeterie, entre le 20 juin 2018 et le 31 décembre 2019, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus indiquées et aux conditions

Arrêté 2018/R/STB/14/633 du 19/06/2018

Un marquettois est autorisé à installer une benne le 28 juin 2018, à charge pour lui de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/R/STV/181/634 du 20/06/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques rue du Touquet, dont l'exécution se déroulera entre le 16 et le 20 juillet 2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue du Touquet.

L'accès à la rue du Touquet côté rue de Wambrechies sera fermé à la circulation.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval du chantier.

Une signalisation adaptée sera mise en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2018/R/STV/182/635 du 20/06/2018

A l'occasion de travaux de réfection d'un tapis d'enrobés situé rue d'Ypres, de l'angle de la rue des Platanes jusqu'à l'angle de la rue des Lilas, dont l'exécution se déroulera entre le 25 et le 30 juin

2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation sera réglementée comme suit pendant la durée du chantier :

La circulation s'effectuera en sens unique dans le sens Wambrechies,-St André dans la partie comprise de l'angle de la rue des Platanes jusqu'à l'angle de la rue des Lilas.

Les véhicules en provenance de Saint André-Lez-Lille et en direction de Wambrechies seront déviés par la rue Sadi Carnot, rue Félix Faure, rue Pasteur, Avenue Industrielle, rue de l'Humanité.

Le stationnement sera strictement interdit au droit et à l'opposé de la chaussée, du numéro 3 au numéro 236, rue d'Ypres.

Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pendant les travaux, l'entreprise mettra en place une signalisation adéquate sur trottoir.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/183/636 du 20/06/2018

A l'occasion de travaux de voirie, rue de Wambrechies, de l'angle de la rue du Touquet jusqu'à l'angle de la rue des Martyrs de la Résistance, entre le 25 juin et le 10 août 2018, pour une durée approximative de 45 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit côté pair de la rue de Wambrechies, de l'angle de la rue du Touquet jusqu'à l'angle de la rue des Martyrs de la Résistance.

La circulation sera restreinte à une voie et alternée par feux tricolores.

La signalisation tricolore permanente du carrefour des rues des Martyrs de la Résistance et rue Henri Peters et celle du carrefour des rues de de Wambrechies et du Touquet seront arrêtées, et remplacées par des feux tricolores de chantier qui seront synchronisés afin de maintenir la fluidité de la circulation.

La zone des travaux sera délimitée par des séparateurs de voie lestés de type K16.

Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pendant les travaux, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate sur trottoir.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/ANC/P/263/637 du 20/06/2018

A compter du 1^{er} novembre 2017, un agent percevra une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) d'un montant de 150.05€ et ce jusqu'à la fin du temps partiel 50% d'une personne.

A compter de cette même date, il y aura lieu d'appliquer à l'agent l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) perçue précédemment soit 83.36€/ mois.

L'I.F.S.E sera versée mensuellement et sera proratisée en fonction du temps de travail.

Arrêté 2018/R/STV/184/638 du 20/06/2018

Annulé

Arrêté 2018/R/STV/185/639 du 20/06/2018

A l'occasion de travaux de branchements d'assainissement rue Félix Faure, au droit du numéro 7, dont l'exécution se déroulera entre le 16 juillet et le 15 août 2018, pour une durée estimée à 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit rue Félix Faure, au droit du numéro 7.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés rue Félix Faure en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/ANC/P/264/640 du 21/06/2018

Un agent percevra la moitié de son indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises.
Le montant du régime indemnitaire s'élève à $107.99\text{€}/2 \times 30/30 = 53.99\text{€}$ pour un mois.
La régularisation sera effectuée sur le traitement de juillet 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/265/641 du 21/06/2018

Pour la période du 01/04/2018 au 07/04/2018, un agent percevra la moitié de son indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises.
Le montant du régime indemnitaire s'élève à $52.29\text{€}/2 \times 7/30^{\text{ème}} = 6.10\text{€}$.
La régularisation sera effectuée sur le traitement de juillet 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/266/642 du 22/06/2018

Du 1^{er} janvier 2018 au 28 février 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 260.90€ (pour une durée de temps de travail à temps plein) comprenant :

-208.40€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions (pour une durée de travail à temps plein) versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques telles que reprises en articles 2,

-52.50€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur d'avances et de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quotité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur

Pour un temps partiel à raison de 80% du temps plein, l'agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 231.13€

Arrêté 2018/ANC/P/267/643 du 22/06/2018

A compter du 1^{er} janvier 2018, un agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 183.79€ (pour une durée de travail à temps plein) comprenant :

-182.26€ d'indemnité principale valorisant l'exercice des fonctions, versée au prorata du temps de travail et pondérée au regard des indisponibilités physiques telles que reprises en article 2, et

-1.53€ d'indemnité complémentaire relative aux fonctions de régisseur de recettes des organismes publics, dont la perception est liée non pas à la quantité de travail, ni soumise au système de pondération d'indisponibilité physique mais à la responsabilité permanente inhérente à la fonction de régisseur

Pour un temps partiel à raison de 90% du temps plein, l'agent percevra mensuellement une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 168.17€

Arrêté 2018/R/STP/2/644 du 22/06/2018

Annulé

Arrêté 2018/ANC/P/268/645 du 22/06/2018

Un adjoint technique territorial au 11^{ème} échelon, soit l'indice brut 407- indice majoré 367, est maintenue au bénéfice d'un congé de longue durée pour la période allant du 06/03/2018 au 05/09/2018 inclus

Décision 2018/DDM/78/646 du 22/06/2018

La décision, reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 25 juin 2018
-Renouvellement pour trente ans à un marquettois.

Décision 2018/DDM/79/647 du 22/06/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 25 juin 2018

-Renouvellement pour trente ans à une personne.

Décision 2018/DDM/80/648 du 22/06/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 25 juin 2018

-Renouvellement pour quinze ans à une personne.

Décision 2018/DDM/81/649 du 22/06/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 25 juin 2018

-Renouvellement pour dix ans à une personne.

Décision 2018/DDM/82/650 du 22/06/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 25 juin 2018

-Renouvellement pour quinze ans à une marquettoise.

Arrêté 2018/R/STV/186/651 du 22/06/2018

-Du jeudi 12 juillet 2018 à partir de 08h00 au vendredi 13 juillet 2018 jusqu'à 18h45 : Le Domaine du Vert Bois sera fermé exceptionnellement au public à l'occasion des préparatifs de la manifestation. Le bâtiment ne sera accessible qu'aux animateurs et enfants fréquentant les Centres de Loisirs.

-Le vendredi 13 juillet 2018 : Le parc sera ouvert au public de 18h45 à 23h30 pour les festivités.

-Le samedi 14 juillet 2018 de 08h jusqu'à 14h00 : Le Domaine du Vert Bois sera fermé exceptionnellement au public pour permettre la remise en état du site.

Arrêté 2018/ADS/68/652 du 25/06/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/R/STP/3/653 du 25/06/2018

L'arrêté n° 2017/R/STP/17/754 du 6 juin 2017 est abrogé.

Arrêté 2018/R/STV/187/654 du 26/06/2018

A l'occasion de la livraison d'un container, le stationnement sera interdit au droit des numéros 3, 5, 7 et 9, rue du Général Leclerc, les 28 et 29 juin 2018.

Arrêté 2018/R/SG/14/655 du 26/06/2018

délégation est donnée à Monsieur Miguel BEADES, premier adjoint, du 14 juillet au 26 juillet 2018 inclus.

Durant cette période, le Maire est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Monsieur Miguel BEADES.

Par ailleurs, en application de la délibération 2014/2/6/du 7 avril 2014, reçue par les services préfectoraux le 9 avril 2014, font l'objet de la présente délégation les attributions déléguées au Maire par le conseil municipal en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Arrêté 2018/R/SG/15/656 du 26/06/2018

délégation est donnée à Madame Carole DEPRICK, deuxième adjointe, du 27 juillet au 6 août 2018 inclus.

Durant cette période, le Maire est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Madame Carole DEPRICK.

Par ailleurs, en application de la délibération 2014/2/6/du 7 avril 2014, reçue par les services préfectoraux le 9 avril 2014, font l'objet de la présente délégation les attributions déléguées au Maire par le conseil municipal en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Arrêté 2018/R/SG/16/657 du 26/06/2018

délégation est donnée à Monsieur Hugues DUTHOIT, sixième adjoint, du 7 au 12 Août 2018 inclus.

Durant cette période, le Maire est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Monsieur Jean Michel DEPLANQUE.

Par ailleurs, en application de la délibération 2014/2/6/du 7 avril 2014, reçue par les services préfectoraux le 9 avril 2014, font l'objet de la présente délégation les attributions déléguées au Maire par le conseil municipal en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Arrêté 2018/R/SG/17/658 du 26/06/2018

délégation est donnée à Madame Carole DEPRICK, deuxième adjointe, du 27 juillet au 6 août 2018 inclus.

Durant cette période, Monsieur BEADES est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Madame Carole DEPRICK pour les questions relatives

à :

Aménagement Urbain , Patrimoine, Travaux (Arrêtés de voirie, stationnement, circulation. Signalisation, Salubrité et hygiène public, bâtiment recevant du public. Accessibilité, Occupation du Domaine public, halle. Marchés, foire, braderie)

- Technologie de l'Information et de la Communication
- Environnement et développement durable (Gestion durable. Préservation milieu naturel. Enquêtes publiques, luttés contre les nuisances. Plan de Déplacement Urbain)
- Accessibilité
- Réseaux, Energie et vie économique

Arrêté 2018/R/SG/18/659 du 26/06/2018

délégation est donnée à Monsieur Hugues DUTHOIT, Sixième adjoint, du 7 au 12 août 2018 inclus.

Durant cette période, Monsieur BEADES est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Monsieur Hugues DUTHOIT pour les questions relatives à :

Aménagement Urbain , Patrimoine, Travaux (Arrêtés de voirie, stationnement, circulation. Signalisation, Salubrité et hygiène public, bâtiment recevant du public. Accessibilité, Occupation du Domaine public, halle. Marchés, foire, braderie)

- Technologie de l'Information et de la Communication
- Environnement et développement durable (Gestion durable. Préservation milieu naturel. Enquêtes publiques, luttés contre les nuisances. Plan de Déplacement Urbain)
- Accessibilité
- Réseaux, Energie et vie économique

Arrêté 2018/R/SG/19/660 du 26/06/2018

délégation est donnée à Monsieur Hugues DUTHOIT, sixième adjoint, du 7 au 12 août 2018 inclus.

Durant cette période, Madame DEPRICK est donc provisoirement remplacée dans la plénitude de ses fonctions par Monsieur Hugues DUTHOIT pour les questions relatives à :

- Budgets et comptes
- Fiscalité
- Contrôle de gestion
- Contrôle des tableaux de bord
- Veille juridique et assurances
- Achats publics
- Cessions
- Acquisitions foncières
- Contractualisation
- Régies

Arrêté 2018/R/SG/20/661 du 26/06/2018

délégation est donnée à Madame Carole DEPRICK, Deuxième adjointe, du 30 juillet au 6 août 2018 inclus.

Durant cette période, Monsieur LEGRAND est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Madame Carole DEPRICK pour les questions relatives à :

Capital Humain (CTP / CAP/ COS/ Recrutement et développement titulaires et non titulaires /Formation / discipline / avancement)

Arrêté 2018/R/SG/21/662 du 26/06/2018

délégation est donnée à Monsieur Hugues DUTHOIT, Sixième adjoint, du 6 au 12 août 2018 inclus.

Durant cette période, Monsieur LEGRAND est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Monsieur Hugues DUTHOIT pour les questions relatives à :

Capital Humain (CTP / CAP/ COS/ Recrutement et développement titulaires et non titulaires /Formation / discipline / avancement)

Arrêté 2018/R/SG/22/663 du 26/06/2018

délégation est donnée à Monsieur Miguel BEADES, premier adjoint, du 14 au 26 juillet 2018 inclus.

Durant cette période, Monsieur BAUDRY Jean Marc est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Monsieur Miguel BEADES pour les questions relatives à :

- Emploi/insertion (relations Pôle Emploi/liaisons avec partenaires Intercommunaux : PLIE, ALPES, MDE)

- Logement (gestion des demandes, commission d'attributions, plan local Habitat MEL, habitat indécence/insalubrité)

- affaires sociales (personnes âgées, politique de santé/prévention des risques.

Relations avec les organismes sociaux et associations locales)

Arrêté 2018/R/SG/23/664 du 26/06/2018

délégation est donnée à Madame Carole DEPRICK, Deuxième adjointe, du 27 juillet au 6 août 2018 inclus.

Durant cette période, Monsieur BAUDRY Jean Marc est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Madame Carole DEPRICK pour les questions relatives à :

- Emploi/insertion (relations Pôle Emploi/liaisons avec partenaires Intercommunaux : PLIE, ALPES, MDE)

- Logement (gestion des demandes, commission d'attributions, plan local Habitat MEL, habitat indécence/insalubrité)

- affaires sociales (personnes âgées, politique de santé/prévention des risques,

Relations avec les organismes sociaux et associations locales)

Arrêté 2018/R/SG/24/665 du 26/06/2018

délégation est donnée à Monsieur Hugues DUTHOIT, sixième adjoint, du 7 Au 12 août 2018 inclus.

Durant cette période, Monsieur BAUDRY Jean Marc est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Monsieur Hugues DUTHOIT pour les questions relatives à :

- Emploi/insertion (relations Pôle Emploi/liaisons avec partenaires Intercommunaux : PLIE, ALPES, MDE)

- Logement (gestion des demandes, commission d'attributions, plan local Habitat MEL, habitat indécence/insalubrité)

- affaires sociales (personnes âgées, politique de santé/prévention des risques.

Relations avec les organismes sociaux et associations locales)

Arrêté 2018/R/SG/25/666 du 26/06/2018

délégation est donnée à Monsieur Miguel BEADES, Premier adjoint, du 14 au 26 juillet 2018 inclus.

Durant cette période, Monsieur Hugues DUTHOIT est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Monsieur Miguel BEADES pour les questions relatives à :

- Jeunesse (CLSH/Colonies/Contrat petite enfance, jeunesse)
- Petite enfance et mode de garde (Relations avec la CAF / Délégué auprès des structures petite enfance)
- Temps de l'enfant (Enseignement / Périscolaire / Relations avec les associations de parents d'élèves/corps enseignant)
- Communication en liaison avec le Cabinet
- Animations locales
- Délégué auprès des associations sportives et culturelles
- Patrimoine culturel
- Sports

Arrêté 2018/R/SG/26/667 du 26/06/2018

délégation est donnée à Madame Carole DEPRICK, Deuxième adjointe, du 27 juillet au 5 août 2018 inclus.

Durant cette période, Monsieur Hugues DUTHOIT est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Madame Carole DEPRICK pour les questions relatives à :

- Jeunesse (CLSH/Colonies/Contrat petite enfance, jeunesse)
- Petite enfance et mode de garde (Relations avec la CAF / Délégué auprès des structures petite enfance)
- Temps de l'enfant (Enseignement / Périscolaire / Relations avec les associations de parents d'élèves/ Corps enseignant)
- Communication en liaison avec le Cabinet
- Animations locales
- Délégué auprès des associations sportives et culturelles
- Patrimoine culturel
- Sports

Arrêté 2018/R/SG/27/668 du 26/06/2018

délégation est donnée à Monsieur Miguel BEADES, premier adjoint, du 15 juillet au 26 juillet 2018 inclus.

Durant cette période, Monsieur DEPLANQUE est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Monsieur Miguel BEADES pour les questions relatives à :

- Vie Internationale, jumelage, parrainage et tourisme
- Délégué auprès des associations patriotiques
- Protocole (Gestion de salles)
- Administration générale (Etat civil / affaires militaires/ Elections/ Population / Fournitures Standard/ régie de recettes et de dépenses / Cimetière/ Guichet unique)

Arrêté 2018/R/SG/28/669 du 26/06/2018

délégation est donnée à Madame Carole DEPRICK, Deuxième adjointe, du 27 juillet au 6 août 2018 Inclus.

Durant cette période, Monsieur DEPLANQUE est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Madame Carole DEPRICK pour les questions relatives à :

- Vie Internationale, jumelage, parrainage et tourisme
- Délégué auprès des associations patriotiques
- Protocole (Gestion de salles)

- Administration générale (Etat civil / affaires militaires/ Elections/ Population / Fournitures Standard/ régie de recettes et de dépenses / Cimetière/ Guichet unique)

Arrêté 2018/R/SG/29/670 du 26/06/2018

délégation est donnée à Monsieur Hugues DUTHOIT, Sixième adjoint, du 6 au 12 août 2018 inclus. Durant cette période, Monsieur DEPLANQUE est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Monsieur Hugues DUTHOIT pour les questions relatives à :

- Vie Internationale, jumelage, parrainage et tourisme
- Délégué auprès des associations patriotiques
- Protocole (Gestion de salles)
- Administration générale (Etat civil / affaires militaires/ Elections/ Population / Fournitures Standard/ régie de recettes et de dépenses / Cimetière/ Guichet unique)

Arrêté 2018/R/STV/188/671 du 27/06/2018

A l'occasion de travaux de forage, du Pont de l'Abbaye jusqu'au droit de l'angle des rues du Pont de l'Abbaye et de Lille, dont l'exécution se déroulera du 2 au 6 juillet 2018, la circulation sera réglementée comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées et alternée par feux tricolores.

L'accessibilité au parking jouxtant le 349 rue de Lille doit être maintenue.

Arrêté 2018/ANC/P/269/672 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément Indemnitaire d'un montant de 1467 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/270/673 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 398 € brut base temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/271/674 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 399 € brut base temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/272/675 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément Indemnitaire d'un montant de 1196 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/273/676 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément Indemnitaire d'un montant de 146 € brut base temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/274/677 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 72 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/275/678 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 135 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/276/679 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 77 € brut base temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/277/680 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 414 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/278/681 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 106 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/279/682 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 328 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/280/683 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 1285 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/281/684 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 461 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/282/685 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 275 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/283/686 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 409 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/284/687 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 1275 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/285/688 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 412 € brut base temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/286/689 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 173 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/287/690 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 83 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/288/691 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 297 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/289/692 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 63 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/290/693 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 656 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/291/694 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 383 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/292/695 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 230 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/293/696 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 593 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/294/697 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 134 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/295/698 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 547 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/296/699 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 42 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/297/700 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 277 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/298/701 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 476 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/299/702 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 22 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/300/703 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 557 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/301/704 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 545 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/302/705 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 360 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/303/706 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 293 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/304/707 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 252 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/305/708 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 96 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/306/709 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 122 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/307/710 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 121 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/308/711 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 136 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/309/712 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 123 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/310/713 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 219 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/311/714 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 102 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/312/715 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 116 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/313/716 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 167 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/314/717 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 91 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/315/718 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 60 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/316/719 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 80 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/317/720 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 34 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/318/721 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 72 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/319/722 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 123 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/320/723 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 55 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/321/724 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 85 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/322/725 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 54 € brut base temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/323/726 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 9 € brut base temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/324/727 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 81 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/325/728 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 39 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/326/729 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 74 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/327/730 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 16 € brut base temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/328/731 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 90 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/329/732 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 206 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/330/733 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 46 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/331/734 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 92 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/332/735 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 32 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/333/736 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 987 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/334/737 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 479 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/335/738 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 452 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/336/739 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 349 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/337/740 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 53 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/338/741 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 49 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/339/742 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 50 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/340/743 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 61 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/341/744 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 71 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/342/745 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 48 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/343/746 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 92 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/344/747 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 69 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/345/748 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 37 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/346/749 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 169 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/347/750 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 84 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/348/751 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 775 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/349/752 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 314 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/350/753 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 71 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/351/754 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 518 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/352/755 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 78 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/353/756 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 72 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/354/757 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 877 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/355/758 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 134 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/356/759 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 139 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/357/760 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 185 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/358/761 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 180 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/359/762 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 181 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/360/763 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 103 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/361/764 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 778 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/362/765 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 266 € brut base temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/363/766 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 295 € brut base temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/364/767 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 24 € brut base temps de travail.

Arrêté 2018/ANC/P/365/768 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 260 € brut base temps plein.

Arrêté 2018/ANC/P/366/769 du 28/06/2018

Un agent percevra un complément indemnitaire d'un montant de 137 € brut base temps plein.

Contrat 2018/ANCP/367/770 du 28/06/2018

A compter du 02 juillet 2018, une personne est recruté en qualité d'agent polyvalent pour une période allant jusqu'au 31 août 2018 inclus. L'intéressé est affecté en cette qualité sur un emploi d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

L'intéressé est soumis à une période d'essai de 9 jours.

Contrat 2018/ANCP/368/771 du 28/06/2018

A compter du 29 juin 2018, une personne est recrutée en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 06 juillet 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/ADS/69/772 du 28/06/2018

L'autorisation de Déclaration préalable susvisée est retirée.

Arrêté 2018/ADS/70/773 du 28/06/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Arrêté 2018/R/STV/189/774 du 28/06/2018

A l'occasion de travaux de réfection d'un tapis d'enrobés situé rue d'Ypres, de l'angle de la rue des Platanes jusqu'à l'angle de la rue des Lilas, dont l'exécution se déroulera entre le 2 et le 3 juillet 2018, pour une durée estimée à 2 jours, la circulation sera réglementée comme suit pendant la durée du chantier :

La circulation s'effectuera en sens unique dans le sens Wambrechies, Saint André-Lez-Lille dans la partie comprise de l'angle de la rue des Platanes jusqu'à l'angle de la rue des Lilas.

Les véhicules en provenance de Saint André-Lez-Lille et en direction de Wambrechies seront déviés à Saint André-Lez-Lille par la rue Sadi Carnot, rue Félix Faure, Avenue Decauville, Avenue Industrielle.

Le stationnement sera strictement Interdit au droit et à l'opposé de la chaussée, du numéro 3 au numéro 236, rue d'Ypres.

Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pendant les travaux, l'entreprise mettra en place une signalisation adéquate sur trottoir.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement Installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/190/775 du 29/06/2018

A l'occasion de travaux de pose de chambre et fourreaux au droit du numéro 12 de l'Avenue industrielle, dont l'exécution se déroulera entre le 23 et le 27 juillet 2018, pour une durée estimée à 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier ;

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier Avenue industrielle.

Le stationnement sera strictement interdit au droit du numéro 12

Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pendant les travaux, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate

Contrat 2018/ANCP/369/776 du 29/06/2018

A compter du 02 juillet 2018, une personne est recruté en qualité d'agent polyvalent pour une période allant jusqu'au 31 août 2018 inclus. L'intéressé est affecté en cette qualité sur un emploi d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de services de 35 heures. L'intéressé est soumis à une période d'essai de 9 jours.

Arrêté 2018/ADS/71/777 du 29/06/2018

Il est fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande.

Contrat 2018/ANCP/370/778 du 29/06/2018

A compter du 07 juillet 2018, une personne est recrutée en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, entant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 27 juillet 2018 inclus.

Le recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Contrat 2018/ANCP/371/779 du 29/06/2018

A compter du 07 juillet 2018, une personne est recrutée en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, entant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 05 septembre 2018 inclus.

Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/R/STV/191/780 du 29/06/2018

Annulé

Arrêté 2018/R/STV/192/781 du 29/06/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable, rue des Fleurs, dont l'exécution se déroulera entre le 2 et le 13 juillet 2018 (selon l'information de l'entreprise), pour une durée approximative de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

- Le stationnement sera strictement interdit rue des Fleurs.

- La circulation de la rue des Fleurs sera fermée durant les heures de chantier (7h à 18h).

- Une déviation sera mise en place par les soins de l'entreprise

- Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Délibération n° 2018/2/19

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

LE CONSEIL,

Par 26 voix pour,

4 abstentions (Mr DEREMETZ ayant le pouvoir de Mme EROUART, Mr VANGOETHEN, Mr MARQUIZEAU)

APPROUVE

Point n°2018/2/20

OBJET : ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COLLECTIVITE SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

LE CONSEIL,
Prend acte

Délibération n°2018/2/21

OBJET : SUCCESSION BERTOUX/ACCEPTATION D'UN LEGS ASSORTI D'UNE CHARGE

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/2/22

OBJET : VENTE DES TERRAINS EN FOND DE PARCELLE A-4131 RUE DE LILLE

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/2/23

OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/2/24

OBJET : PRISE DE LA COMPETENCE « SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/2/25

OBJET : ACCORDS DE RECIPROCITE POUR LES COMMUNES DE SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, MARCQ-EN-BARŒUL, LA MADELEINE, WAMBRECHIES, PERENCHIES, LAMBERSART ET VERLINGHEM, POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

LE CONSEIL,
Par 26 voix pour,
4 abstentions (Mr DEREMETZ ayant le pouvoir de Mme EROUART, Mr VANGOETHEN, Mr MARQUIZEAU)
APPROUVE

Délibération n°2018/2/26

OBJET : DENOMINATION DE DEUX GROUPES SCOLAIRES

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/2/27

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/2/28

**OBJET : ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018 :
RECONDUCTION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU
COMITE TECHNIQUE**

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/2/29

**OBJET : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/2/30

**OBJET : ADHESION DE LA COLLECTIVITE A LA MEDIATION PREALABLE
(M.P.O.)**

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n° 2018/2/31

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/2/32

OBJET : COMPTE DE GESTION 2017

LE CONSEIL,
Par 26 voix pour,
5 abstentions (Mr DEREMETZ ayant le pouvoir de Mme EROUART, Mr VANGOETHEN, Mme
PATOUE, Mr MARQUIZEAU)
APPROUVE

Délibération n°2018/2/33

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - APPROBATION

LE CONSEIL,
Par 25 voix pour,
5 abstentions (Mr DEREMETZ ayant le pouvoir de Mme EROUART, Mr VANGOETHEN, Mme
PATOUE, Mr MARQUIZEAU)
APPROUVE

Délibération n°2018/2/34

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - AFFECTATION DES RESULTATS

LE CONSEIL,
Par 26 voix pour,
5 abstentions (Mr DEREMETZ ayant pouvoir de Mme EROUART, Mr VANGOETHEN, Mme PATOU,
Mr MARQUIZEAU)
APPROUVE

Délibération n°2018/2/35

OBJET : BUDGET 2018 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

LE CONSEIL,
Par 26 voix pour,
5 abstentions (Mr DEREMETZ ayant pouvoir de Mme EROUART, Mr VANGOETHEN, Mme PATOU,
Mr MARQUIZEAU)
APPROUVE

Délibération n°2018/2/36

OBJET : UGAP ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ 2

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/2/37

Objet : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DEDIES A LA VIDEO URBAINE OU TECHNIQUE

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/2/38

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LA FARANDOLE

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Point n° 2018/2/39

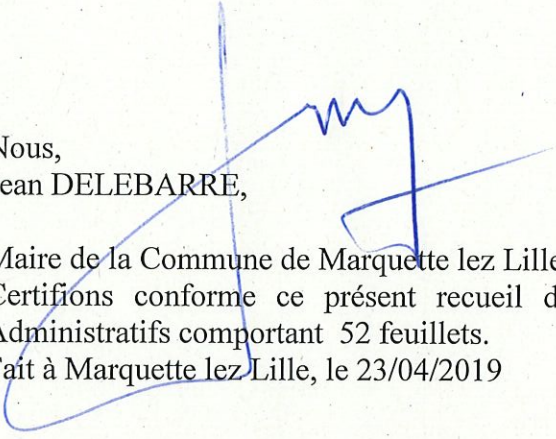
OBJET : DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL,
Prend acte

Délibération n° 2018/2/40

OBJET : MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE



Nous,
Jean DELEBARRE,

Maire de la Commune de Marquette lez Lille,
Certifions conforme ce présent recueil des actes
Administratifs comportant 52 feuillets.
Fait à Marquette lez Lille, le 23/04/2019